

RAPPORT FATOM

2020





AVANT-PROPOS



Chers Partenaires et Amis de la Fatom,

Nous voilà au terme de cette année 2020 qui a été fortement marquée par la pandémie à Coronavirus (Covid-19), une crise sanitaire sans précédent qui a clairement bouleversé le quotidien de chacun et nous croyons tous que l'heure est à la « Solidarité ».

J'aimerais saisir cette occasion pour apporter ma compassion à toutes ces familles endeuillées et exprimer mon soutien et mes encouragements à toutes ces personnes qui font de la lutte contre la

Covid-19 leur cheval de bataille, en premier, tous les acteurs du corps médical.

Cette crise sanitaire a certes eu une incidence significative sur la vie socio-économique et politique de nos pays mais n'a pas empêché l'élan de « Solidarité » de la Fondation ATEF OMAÏS (FATOM) à l'endroit des populations. En effet, la FATOM a poursuivi ses activités dans les domaines de : la Santé, l'Éducation, la Culture et l'Environnement (Hygiène et Assainissement) au profit des plus vulnérables dans les pays où elle a une représentation à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la France pays de Loire, le Mali et le Niger.

C'est donc, avec un immense plaisir que nous vous présentons le rapport annuel des activités de la FATOM pour l'année 2020.

Le présent document, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dresse le bilan des actions entreprises par la FATOM grâce à ses efforts de mobilisation auprès de nos partenaires techniques et financiers.

Nous terminons cette année avec beaucoup de satisfaction car notre proactivité nous a permis d'investir un montant de **239 843 464 FCFA** en 2020 et ce, malgré les contraintes que nous impose cette crise sanitaire.

Le mot « MERCI » ne semble pas assez fort pour exprimer ma profonde gratitude envers votre grande « Solidarité » Chers Donateurs.

Je termine en vous remerciant sincèrement, Chers Partenaires et Amis de la Fondation, de votre fidélité et votre implication pour défendre notre belle cause qui est d'apporter un réconfort et un sourire aux populations vulnérables d'ici et d'ailleurs.

Avec la Fondation ATEF OMAÏS «*Aimer, c'est partager*».

INTRODUCTION

Le 1er Novembre 2009, l'Assemblée Générale de la FATOM s'est réunie en séance plénière et a élu son Bureau Exécutif comme suit:



Mme Zanouba OMAÏS
Présidente



M. Philippe Delanne
Vice-Président



M. Ramzi OMAÏS
Secrétaire Général



Mme Houda OMAÏS AJAMI
Secrétaire Générale Adjointe



M. Nabil AJAMI
Trésorier Général

M. AHMED OMAÏS
Trésorier Général
Adjoint

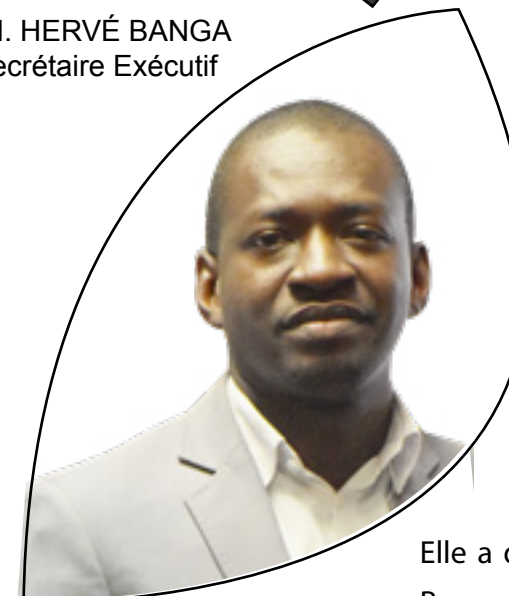


M. AKA HOBA
Commissaire
aux Comptes
Titulaire



CABINET EICI (EPSI-
LON INETRNATIONALE
CONSULTING)
Commissaire aux
Comptes Adjoint

M. HERVÉ BANGA
Secrétaire Exécutif



Elle a délégué la responsabilité de la gestion au quotidien du Bureau Exécutif au Vice-Président et au Secrétaire Général qui assurent la direction exécutive. Il a été admis aussi le principe selon lequel les activités à conduire pourront faire l'objet du recrutement de consultants sur des bases : temporaire et ad 'hoc. De plus, elle a vu ses effectifs se renforcer en juin 2020 à travers le recrutement d'un Technicien Supérieur en bâtiment pour le suivi quotidien des travaux de construction / réhabilitation initié par la Fatom.

Ce rapport fait état des défis et perspectives (tels que vécus et envisagés par l'État ivoirien et ses différents partenaires) des activités menées et financées par la Fondation ATEF OMAÏS en 2020 avec le soutien: du Gouvernement, des entreprises privées, des institutions nationales / internationales et des nombreuses bonnes volontés.

SCPA
SAKHO-YAPO
BI-FOFANA
Conseil Juridique



CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

L'année 2020, une année difficile et de défis pour la Côte d'Ivoire.

A l'instar des autres pays, la Côte d'Ivoire a été confrontée à la pandémie de COVID-19 qui a eu des répercussions importantes sur le quotidien des ivoiriens : arrêt partiel ou définitif des activités, limitation des déplacements, fermeture des frontières, congés forcés, chômage partiel, expérimentation du télétravail, couvre-feu, etc.

Pour y faire face, Le gouvernement ivoirien a dû mettre en place, dans un premier temps, un plan de riposte sanitaire d'urgence d'une valeur de 95,8 milliards de FCFA pour : renforcer les moyens de prévention et d'hospitalisation, assurer une couverture nationale en matière de dépistage, etc.

Par la suite, un plan de soutien économique, social et humanitaire de plus de 1700 milliards FCFA a été réalisé pour apporter un concours financier direct aux populations (près de 156 000 ménages défavorisés), aux grandes entreprises (68), aux PME (570) et au secteur informel (60 300 acteurs informels).

Ces actions ont permis d'atténuer l'impact immédiat de l'épidémie du virus COVID-19.

En dépit de la crise sanitaire, la gestion macro-économique robuste de l'économie ivoirienne (faisant passer le pays d'une croissance négative de -4,2% en 2011 à une moyenne de 8 % entre 2012 et 2019) et la poursuite du Programme Social du Gouvernement 2019-2020 (PSgouv 2019-2020) ont permis de faire baisser le taux de pauvreté, passant ainsi de 55,4% en 2011 à 35% en 2020 (source gouv.ci). Au nombre de ces actions, l'on note :

- La poursuite du processus de la Couverture Maladie Universelle qui, avec les campagnes de diffusion et de sensibilisation ont permis l'enrôlement de 2 421 338 personnes à fin juin 2020, dont 555 729 au 1er semestre 2020, pour un nombre total de bénéficiaires de 2 979 469.
- L'instauration d'un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA en vue de financer les populations vulnérables à travers l'élargissement du champ des filets sociaux (près de 156 000 ménages vulnérables) ;
- La baisse du tarif social d'électricité de 20%, constituant une mesure concrète de lutte contre la cherté de la vie afin d'améliorer

le pouvoir d'achat des ivoiriens. Le Gouvernement a ainsi permis à 1 008 853 ménages de réaliser des économies équivalentes à 3,9 milliards et à 203 018 ménages de se raccorder au réseau électrique à 1 000 FCFA, grâce au Programme Electricité Pour Tous (PEPT). Le taux de couverture est passé à 73,6% à la fin du mois de juin 2020, contre 69% fin juin 2019. On note également que l'État a pris en charge les factures d'électricité et d'eau, devant être payées en avril et en mai 2020, des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau. Cela a concerné plus d'un million de ménages, soit environ 6 millions de nos concitoyens ;

- Le renforcement du programme social d'accès à l'eau potable à travers la réparation ou le remplacement de 3075 pompes à motricité humaines – PMH (portant le nombre de pompes réhabilitées à 4725). En dehors du PSGouv 2019-2020, on peut citer : **i)** le renforcement de la production en eau potable des villes de Tiassalé, Korhogo, Abidjan (à partir du champ captant de la Riviera SIPIM), Ferké et des localités environnantes ; **ii)** l'alimentation en eau potable des Régions du Gôh et de la Marahoué ; **iii)** l'optimisation de la desserte en eau potable de Cocody nord avec l'apport du projet Saint-Viateur (C2D) et ; **iv)** la construction de châteaux d'eau à Anyama et à Boussoukro à N'douci (Département de Tiassalé). (source gouv.ci) ;

- La création de 2 800 000 emplois formels/informels entre 2011 et 2019 (dont 73 489 op-

portunités d'emplois, pour les jeunes en 2019. On enregistre en moyenne par an: 94 934 emplois formels sur la période 2011-2020 ;

- Le transfert trimestriel de 36 000 FCFA à 127 000 familles défavorisées en juin 2020 (contre 35 000 familles en 2017), avec une projection de 227 000 ménages à décembre 2020 ;

- Un fonds de 118,8 millions de FCFA alloués dans le cadre du Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées (PNAPA) de 2017 à 2019 ;

- La construction de 15 618 logements sociaux de 2012 à 2019 (9433 achevés et 6215 en cours d'achèvement) ;

- La construction en 2020 de 4210 latrines en milieu rural (portant le total à 4832) dans le cadre de la politique de latrinisation en milieu rural ;

- Le reprofilage de 19 170 km de pistes rurales, en cumul, de janvier 2019 à fin juin 2020, correspondant à 1 389 itinéraires ;

- Le financement, au titre de l'entrepreneuriat, de projets structurants pour le bénéfice de 750 jeunes à travers 150 entreprises formelles (à raison de 5 emplois créés par entreprise) dans le négoce d'anacarde. 1 082 jeunes ont été mis en formation par apprentissage et 613 ont été mis en stage d'insertion dans des entreprises dans le cadre des Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO). Ce pro-

jet du C2D a permis l'insertion de 8798 personnes au THIMO pour la période de 2017-2020 ;

Malgré ces efforts, le pays compte encore 10 millions de pauvres. À cela s'ajoute la question de l'emploi qui demeure préoccupante en Côte d'Ivoire, dans la mesure où les emplois sont fortement concentrés dans le secteur informel (93,4%) qui représente 40% du PIB. Selon l'AGEPE, les jeunes de moins de 35 ans qui constituent 64% de la population (RGPH 2014) sont frappés d'un taux de chômage estimé à 25%. On note également que 53,6% des revenus salariaux sont toujours en dessous du SMIG qui est de 60 000 FCFA. Dans son PND 2021-2025 (en cours d'élaboration) le gouvernement ivoirien avec l'appui de ses partenaires entend résorber le chômage à travers : l'industrialisation de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie du pays et l'amélioration de l'employabilité des diplômés.

Sur un autre point, la Paix et la cohésion sociale, observées durant ces 9 dernières années dans notre pays, ont été mises à l'épreuve à la faveur de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020. En effet, les protestations politiques qui ont eu court après la déclaration de candidature du Président Alassane Ouattara pour un autre mandat le 6 août 2020 se sont amplifiées durant tout le processus électoral avec le rejet des candidatures d'opposants par la cour constitutionnelle le 14 septembre 2020 (4 candidatures retenues sur 44 proposées). Elles sont devenues plus violentes à la suite de l'appel à la désobéissance civile de certains partis poli-

tiques de l'opposition, avec des pertes en vie humaine (87 morts), des blessés et des dégâts matériels. Dans un pays où les efforts de réconciliation entre des groupes ethniques et des factions politiques s'avèrent difficile, les antagonismes entre les partis politiques restent puissants. Ces derniers sont davantage des représentants d'intérêts régionaux ou ethniques que des vecteurs de manifestes ou d'idéologies, et leur opposition mutuelle tend à se traduire rapidement par des violences intercommunautaires organisées par des franges instrumentalisées. Élu à 94,27% avec un taux de participation de 53,9%, le président ivoirien SEM Alassane Ouattara a réaffirmé son ambition de construire une Côte d'Ivoire plus forte dans un climat de paix et de sécurité. Il s'est engagé lors de sa prestation de serment, à renforcer les capacités opérationnelles de l'armée afin de relever les défis sécuritaires, à éradiquer par la médiation et le développement les violences politiques et à combattre la corruption.

D'ores et déjà, le Gouvernement ivoirien et l'opposition ont renoué avec le dialogue et au terme des discussions politiques qui se sont tenues du 21 au 29 décembre 2020, ils ont décidé de l'organisation des élections législatives pour le 6 mars 2021. Ces législatives inclusives et la poursuite continue du dialogue politique viendront, nous l'espérons, renforcer les institutions de la République et consolider une paix durable et la réconciliation nationale.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après des décennies de crise (entre 2000 et 2011), le pays a finalement regagné son statut de locomotive de l'Afrique de l'Ouest avec une croissance qui a oscillé de 6 à 8 % entre 2012 et 2019. Les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire et le budget ivoirien de 2020 de 8061 milliards de FCFA (contre 7334,3 milliards de FCFA en 2019) ont gravement souffert de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19.

En effet, cette pandémie a entraîné à partir du 16 mars 2020, l'adoption de mesures de restriction et de riposte à savoir: l'instauration et la prorogation du couvre-feu (d'abord entre 21h et 5h du 23 avril au 7 mai 2020 et de 23h à 4h00 du 8 au 15 mai 2020), la fermeture des lieux de loisirs (restaurants, bars, des salles de cinéma et de spectacle, etc.), l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes (du 23 mars au 07 mai 2020. Les rassemblements sont officiellement limités à 200 personnes), la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes (les frontières aériennes ont été ré-ouvertes à partir du 1er juillet 2020), les limitations des transports publics, l'isolation du grand Abidjan et la réduction des déplacements sur toute l'étendue du territoire ivoirien, etc.

Ces mesures ont bien asséché le canal de croissance interne et externe du pays. Le trafic dans les points de vente au détail et les principaux centres de transport a reculé de 35 % à 22 % au cours de la période de restriction.

37,7 % des entreprises ont dû cesser leurs activités (dont 2,4 % définitivement et 35,3 % temporairement). La fermeture d'entreprises a été plus élevée parmi les micro entreprises (43 %) que parmi les petites et moyennes entreprises (environ 30 %). Ce sont près de 35 % des entreprises exportatrices et 54 % des entreprises détenues majoritairement par des investisseurs étrangers qui ont fermé. Jusqu'à 94,1 % des entreprises ont enregistré une baisse de leurs ventes au cours des 30 premiers jours après l'apparition de l'épidémie. Seules 0,6 % des entreprises ont enregistré une augmentation, généralement faible, de leurs recettes.

La production agricole rurale a connu un impact modéré lié à la pandémie, puisque les mesures de confinement étaient concentrées sur Abidjan et à une période où la plupart des récoltes agricoles pour la saison 2020-2021 avaient déjà été faites. Les difficultés enregistrées se situent surtout au niveau de la commercialisation des produits agricoles en raison de la baisse des prix internationaux des produits d'exportation entraînée par une baisse de la demande internationale et les restrictions logistiques sur le plan à la fois international que national.

Le secteur du tourisme et notamment de l'hôtellerie et celui des affaires a été durement touché par cette crise sanitaire. Selon l'enquête menée par la FIPME (Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises) et la FNIH-CI (Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire), ce secteur a perdu 70% de son volume d'affaire avec des pertes avoisinant les 400 milliards de FCFA en moins d'un trimestre (Mars à Mai 2020 – Source Financial Afrik du 20 mai 2020 et fratmat.info du 30 avril 2020). Les hôtels tournent autour de 20% de leur potentiel, les agences de voyages et de tourisme ont dû fermer.

L'état a élaboré un Plan de soutien économique, social et humanitaire visant à maintenir l'activité économique, préserver l'emploi et favoriser une reprise rapide post-crise sanitaire de 1700 milliards de FCFA, soit 5% du PIB sur deux ans (2020-2021). Ledit plan s'articule autour de quatre (4) Fonds dont 3 fonds dédiés aux entreprises : **i)** le Fonds de soutien aux grandes entreprises, d'une dotation cible de 100 milliards de FCFA ; **ii)** le Fonds de Soutien aux PME, doté de 150 mil-



Façade de l'hôtel Tiama où est localisée la Fondation ATEF OMAÏS (FATOM)

liards de FCFA ; **iii)** le Fonds de soutien aux acteurs du Secteur Informel, doté de 100 milliards de FCFA et; **iv)** le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire, avec une dotation cible de 170 milliards de FCFA. De plus, Les entreprises bénéficient d'un soutien direct sous la forme d'un report et d'une suspension des impôts sur 3 mois (Source sercom MEF), la suspension des contrôles fiscaux sur 3 mois, le règlement de la dette intérieure notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés en privilégiant les factures inférieures à 100 millions de FCFA, etc. Malgré la récession mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19, l'activité économique s'est stabilisée à 1,8 % en 2020.

La croissance ivoirienne notamment portée par une politique de grands travaux qui a entraîné le développement d'infrastructures modernes (routes, ponts, marinas, ports, échangeurs, stades, etc.) se poursuit. Idem de l'électrification du pays et la transformation d'Abidjan. Dans ce contexte, le PIB a plus que doublé en l'espace de dix ans, passant de 14 104 milliards de FCFA (environ 21,5 milliards

d'euros) en 2010 à 32 603,2 milliards de FCFA (49,7 milliards d'euros) en 2020.

Pilier de l'économie ivoirienne depuis l'indépendance du pays, la filière cacaoyère, s'est considérablement industrialisée. Avec 2,2 millions de tonnes de fèves de cacao produites en 2020, soit deux fois plus qu'il y a dix ans, la Côte d'Ivoire a conforté son leadership avec plus de 40 % de la production mondiale. La culture du cacao fait vivre un cinquième de la population ivoirienne. Aujourd'hui, le pays transforme près du quart de sa production, vise la moitié d'ici un à deux ans et même « 100 % » d'ici à 2025. Une première place mondiale de producteur que la Côte d'Ivoire détient aussi dans l'anacarde (noix de cajou). le pays est également resté leader africain dans la production de caoutchouc et l'est redevenu dans la banane. Durant la crise sanitaire, le gouvernement ivoirien a apporté son soutien aux principales filières de l'économie nationale (le coton, l'hévéa, l'anacarde, le palmier à huile, le café et le cacao) pour un montant de 250

milliards de FCFA et 50 milliards de FCFA pour les cultures maraîchères et fruitières (dont 20 milliards au titre des intrants).

La poursuite des réformes en matière d'amélioration de l'environnement des affaires aura permis d'obtenir entre autres : i) la 110ème place (sur 180) au classement Doing business 2020 ; ii) la 104ème place (sur 180) au classement Transparency International 2020.

Ces progrès accomplis dans un climat de paix retrouvée ont renforcé la confiance des investisseurs. Ainsi le 24 novembre 2020, une nouvelle émission d'Eurobond sur le marché financier international



Jeune fille aidant sa mère dans les travaux champêtres

a été levée et a permis de mobiliser un milliard d'Euros (environ 656 milliards FCFA), sur une maturité de 10 ans, aux conditions très favorables de 5%. Cette opération vise notamment: **(i)** la réduction du risque de refinancement et des pics de maturité à court et moyen terme; **(ii)** l'allongement de la maturité moyenne de la dette publique et; **(iii)** la réduction de cette dernière exposée aux fluctuations de change. Ce recours au marché international vient également du fait que le marché financier régional de l'UEMOA a été beaucoup sollicité par les huit États membres en vue d'honorer les dépenses additionnelles générées par la pandémie à la Covid-19.

Toutefois, la croissance ivoirienne reste tributaire de la commande publique et l'incapacité du secteur privé, en l'absence de champions nationaux, à prendre le relais de l'État investisseur. Plusieurs rapports pointent aussi la forte corruption du secteur public. Cette croissance économique ne bénéficie toujours pas à tous les Ivoiriens, car 35% de la population ivoirienne vit toujours sous le seuil de la pauvreté.

Selon la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire devrait reprendre sa trajectoire de croissance grâce à un rebond des services et à une croissance renouvelée de la productivité dans l'industrie et l'agriculture. La croissance pourrait atteindre 5% en 2021, et se rapprocher aux niveaux d'avant la crise, les années suivantes. Les investissements devraient reprendre à moyen terme et contribuer à renouer avec une productivité plus élevée et une hausse des produits transformés, notamment dans l'agriculture et l'industrie manufacturière, ce qui devrait stimuler les exportations.

MISSION ET OBJECTIF DE LA FATOM

La FATOM a pour ambition de catalyser les expériences et mobiliser les ressources du secteur privé afin de contribuer, dans les domaines de: la Santé, l'Éducation, la Culture et l'Environnement (hygiène et assainissement), à l'amélioration de l'offre des services sociaux et de la production d'informations sur les questions culturelles et artistiques en faveur des populations les plus vulnérables que sont : les jeunes, les enfants, les seniors et celles présentant un handicap et, dans tous ces secteurs, majoritairement en direction des femmes.





SANTÉ

Sages femme et aide-soignante à la maternité de l'Hôpital Général de Bingerville.

L'année 2020 fut marquée par la situation de crise sanitaire qu'a connu le monde du fait de la pandémie à Coronavirus (COVID-19). Bien plus qu'une crise sanitaire, cette pandémie révèle aussi des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs qui laisseront de profondes cicatrices qui tarderont à s'effacer.

Débutée dans la ville de Wuhan en Chine, l'épicentre de la maladie, la Covid-19 s'est très rapidement propagée et a touché les 5 continents. Le foyer de la maladie s'est déplacé progressivement de l'Asie vers l'Europe, puis vers l'Amérique et l'Afrique et a obligé de nombreux pays affectés à fermer leurs frontières.

Cette situation n'est pas restée sans effet sur l'Afrique. Il est important de relever que la plupart des pays africains dont la Côte d'Ivoire ont été touchés par la pandémie de Covid-19. En effet, le pays a enregistré son premier cas de malade infecté du coronavirus le 11 mars 2020 et, deux semaines plus tard, son premier cas de décès lié à cette maladie. À la mi-décembre 2020, sur les 240 000 échantillons de tests, nous enregistrons 22 152 cas confirmés, 21 752 personnes guéris (soit un taux de guérison de 98%) et malheureusement 135 autres décédées.

À l'instar des autres pays du monde, face à l'évolution rapide et à la menace d'une

contamination à grande échelle susceptible de paralyser l'économie ivoirienne, la Côte d'Ivoire a déclaré l'état d'urgence en avril 2020 et instauré un plan de riposte sanitaire dont le coût a été estimé à 95, 8 milliards de Fcfa. Le dispositif sanitaire de ce plan comprend notamment le renforcement des moyens de prévention avec l'acquisition de 240 millions d'unités de masque dont 180 millions distribués gratuitement aux personnels soignants et aux populations. Le gouvernement a aussi installé des infrastructures adéquates pour dépister les cas suspects et les prendre en charge les cas échéants. Ainsi, 13 sites de dépistages ont été rendus opérationnels dans le grand Abidjan et les moyens des districts sanitaires renforcés.

Tous les cas confirmés de Covid-19 ont été pris en charge gratuitement grâce à la mise en place d'une capacité d'hospitalisation de plus 600 lits additionnels à Abidjan et à l'intérieur du pays. Le taux de létalité est environ de 0,61% en Côte d'Ivoire soit, l'un

des plus bas en Afrique et à l'échelle mondiale.

Le taux de positivité qui reste autour de 5% depuis septembre 2020 montre que la pandémie est maîtrisée.

Le gouvernement ivoirien a aussi édicté un ensemble de mesures de lutte contre la propagation de la maladie, telles que : le confinement progressif, la fermeture des frontières (terrestres, maritimes et aériennes) et des établissements d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire et supérieur), le port obligatoire du masque dans les lieux publics et les transports en commun, le lavage régulier des mains et l'instauration d'un couvre-feu visant à limiter la progression de la pandémie de COVID-19 sur l'étendue du territoire ivoirien. Ces mesures prises ont eu sans aucun doute des répercussions sur les activités dans nos hôpitaux.

Le taux de fréquentation de nos structures sanitaires a considérablement baissé sur la période d'avril à septembre 2020. Le respect des mesures barrières constitue aussi l'une des raisons de cette décroissance. En outre, les populations, de peur de se faire contaminer évitaient d'être constamment présentes dans ces structures sanitaires.

Malgré cette situation de crise sanitaire qui demeure toujours d'actualité, l'État de Côte d'Ivoire essaie de faire face aux exigences de la pandémie tout en apportant des réponses efficaces aux problèmes liés à la santé.

Il faut tout de même noter qu'au cours de l'année 2020, le gouvernement ivoirien a poursuivi ses actions dans le domaine de la santé tout en respectant les exigences de la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020. C'est pourquoi, dans le cadre de la politique de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui permet aux plus vulnérables d'accéder aux services et aux médicaments essentiels, plus de 600 centres de santé, 6 Centres Hospitaliers Régionaux, le CHU d'Angré, l'Hôpital mère-enfant et 3 hôpitaux militaires (Bouaké, Daloa et Korhogo) ont été réhabilités/construits et équipés. Plus de 32 000 indigents ont accès aux soins de santé sur 2 979 469 enrôlés et la disponibilité des médicaments est de l'ordre de 85% selon le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP).

Toutes ces dispositions contribuent à l'amélioration du ratio du personnel de santé/population.

En effet, le ratio infirmier/population est passé de 1 pour 3069 habitants en 2011 à 1 pour 1932 en 2019. Quant au ratio sage-femme/femmes en âge de procréer, il est passé d'une sage-femme pour 2270 femmes en âge de procréer à une sage-femme pour 995 femmes en âge de procréer sur la même période.

Au niveau de la Santé de la Reproduction, le pays connaît des progrès dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale. Selon le MICS 2016, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a progressivement baissé à 96 pour 1000 naissances vivantes en 2016. Malgré la forte morbidité des enfants, le taux de couverture vaccinale s'établit à 32,5% des enfants âgés de 12 à 23 mois. Cependant, le taux de mortalité maternelle, estimé à 614 pour 100 000 naissances vivantes reste élevé. Par ailleurs, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont passés de 27% en 2012, à 30,5% en 2016. L'amélioration de ces résultats dépend de la baisse du taux de mortalité maternelle et de l'augmentation de la prévalence contraceptive ainsi que celle des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Le secteur de la santé de la reproduction demeure un enjeu central pour la Côte d'Ivoire, où les taux de mortalité infantile et maternelle sont préoccupants. Le gouvernement a élaboré et mis en œuvre de nombreuses politiques, directives et stratégies qui ont amélioré la dis-

ponibilité du personnel médical, le taux de prévalence contraceptive moderne passant de 4%, en 1994, à 18%, en 2019, et la proportion de femmes qui ont accouché en présence d'un personnel qualifié de santé.

Les défis à relever par la Côte d'Ivoire en matière de santé sont considérables et certains indicateurs restent préoccupants. Pour se faire, le MSHP a proposé au Président de la République de Côte D'Ivoire un Dossier d'Investissement National (DIN) dans la santé sur la période 2020-2024. Ce projet vise à renforcer le système sanitaire en Côte d'Ivoire, à travers l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant dont le budget est estimé à plus de 1658 milliards FCFA (environ 2,8 milliards \$). Il agira comme un levier pour accélérer les réformes nécessaires du système de santé, vers plus d'efficacité et d'efficience afin d'achever la Couverture Sanitaire Universelle. Cela démontre la volonté des autorités ivoiriennes d'investir dans la santé.

Ces investissements prévus vont s'articuler autour de sept (7) principaux piliers: **(1)** la santé communautaire ; **(2)** la qualité de soins de santé primaire ; **(3)** les ressources humaines; **(4)** les systèmes d'information sanitaire ; **(5)** la chaîne d'approvisionnement ; **(6)** l'intégration du secteur privé ; et **(7)** les réformes clés de financement de la santé.

LES ACTIONS DE LA FATOM DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La FATOM contribue au renforcement de l'offre des services sociaux :

- *Par la construction/réhabilitation des infrastructures de santé et le renforcement des plateaux techniques;*
- *En s'engageant dans la lutte contre les malformations maxillo-faciales à travers l'organisation de campagnes d'opérations gratuites;*
- *Par des actions de prévention, contre les cancers féminins (du sein, des ovaires et du col de l'utérus) grâce à la promotion des dépistages, la sensibilisation et la lutte contre les fistules.*

Depuis plusieurs décennies, le système de santé Ivoirien est principalement financé par l'État au moyen de subventions accordées aux établissements publics de santé ou de dotations financières. Les particuliers et le secteur privé participent également à soutenir le gouvernement pour l'amélioration de la qualité des soins des populations et du plateau technique de ces hôpitaux. Parmi ces particuliers, se fonde la Fondation ATEF OMAIS (FATOM) dans la famille des associations non gouvernementales qui œuvrent pour le bien-être des populations vulnérables.

Dans le domaine de la santé, la Fatom a mené de nombreuses actions tout au long de l'année 2020, à savoir:

REMISE PROVISOIRE DU FORAGE DU CENTRE DE SANTÉ DE GUIBÉROUA

la FATOM a procédé à la remise provisoire du forage qu'elle a financé à hauteur de 8 600 000 FCFA, avec le soutien de ses partenaires (Cfao Solidarité, Loxea et la Sn Sotici) et du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP). Ce forage répond aux besoins en eau potable de 120 familles (soit 1200 personnes) vivants aux alentours de la structure sanitaire et de l'ensemble du centre de santé urbain de Guibéroua.



DON DE MATÉRIELS ET DE MÉDICAMENTS ESSENTIELS

Un don de matériels et de médicaments essentiels d'une valeur de 1 046 710 FCFA a été fait par la FATOM à la maternité d'Attécoubé.

CONSTRUCTION DE LA MATERNITÉ ET DE LA MAISON DE LA SAGE-FEMME DE KONGODIA

la FATOM a contribué au financement de la construction de la maternité et de la maison de la sage-femme dans le village de Kongodia (S/P d'Agnibilékrou) à travers la fourniture des matériels de construction (ciment, fer à béton, tôles, peinture, carreaux, contreplaqués) d'une valeur de **19 214 870 FCFA**. Ce projet d'un coût global de **47 214 870 FCFA** s'inscrit dans notre politique de co-développement qui est une approche impliquant au plus haut niveau la participation des bénéficiaires. Ainsi, la prise en charge de la main-d'œuvre et d'autres petits matériels de construction d'une valeur de **28 000 000 FCFA**, revient à la Mutuelle pour le Développement Économique et Social de Kongodia (MUDESKO);



Maternité de Kongodia.



Logement de la sage-femme.

ÉLABORATION D'UN DOCUMENT PROJET POUR L'HÔPITAL DE LA POLICE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE.



Hôpital de la Police Nationale de Côte d'Ivoire.



À la suite d'une visite organisée par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Général Vagondo Diomandé et des échanges avec les responsables dudit établissement sanitaire, la FATOM a élaboré un document projet de financement pour le renforcement du plateau technique de l'Hôpital de la Police Nationale de Côte d'Ivoire,

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTÉ DU VILLAGE D'ANDOKRO-KOUAKOU

Dans le cadre du projet de construction du centre de santé du village d'Andokro-Kouakou (S/P de Béoumi), la FATOM Poursuit les discussions avec les responsables de l'Association des Ressortissants d'Andokro-Kouakou (ARAK) en vue du démarrage des travaux de construction d'un coût global de **57 103 700 FCFA**.

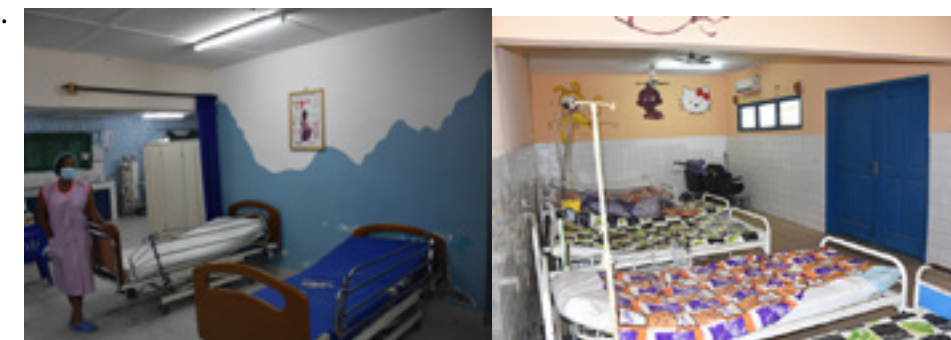
La FATOM a déjà fourni sur le site du matériel de construction (ciment, fer à béton, gravier et sable) d'une valeur de **7 427 360 FCFA** (sur les **24 998 485 FCFA** prévus comme apport de la FATOM dans ledit projet).

Notons qu'à ce stade, les activités du projet se sont arrêtées faute d'un consensus trouvé au sein de la mutuelle. Les pertes qui pourraient en résulter pour la Fatom sont autant de leçons à retenir dans le cadre de financement bi-partite dans lequel des mutuelles s'engagent sans garantie de pérennité. Le principe du partenariat gagnant-gagnant se construit dans une dynamique qui évolue étape par étape. Ainsi lorsque les deux partenaires atteignent à chaque fois une étape, alors ils s'engagent ensemble vers la suivante.

MISSION DE SUIVI-ÉVALUATION DANS LES STRUCTURES SANITAIRES PUPILLE

Des missions de suivi-évaluation dans certaines structures sanitaires pupilles (le CSU Koumassi-Divo, la FSU Koumassi-Campement, la maternité d'Anoumabo, le CSU de Guibéroua, la maternité de Soukoura-Bouaké et la maternité d'Attécoubé) ont été effectuées par la FATOM pour s'assurer du bon état des infrastructures et évaluer l'impact de nos actions dans ces établissements à travers la collecte des indicateurs clés de la Santé de la Reproduction aux fins de leur publication sur nos sites et portails informatif et rapports annuels.

Un des constats majeurs qui ressort de ces missions, est le maintien à 0 de la mortalité maternelle dans nos établissements sanitaires. La baisse de la mortalité néonatale et infantile se poursuit quant à elle.



Salle de suites de couche Maternité de Koumassi Divo et Koumassi Campement.

FINANCEMENT D'ACTIVITÉS AU BÉNIN

Le ROTARY CLUB DE COTONOU «LE NAUTILE», par l'entremise de la **SOGEA SATOM BENIN** partenaire de la SN SOTICI, a sollicité la FATOM pour le financement d'un certain nombre de projets au Bénin. Après analyse de ces projets et conformément au mandat de la FATOM, le Bureau Exécutif a marqué son accord pour financer les projets de :

- Construction d'un module de 4 douches et 2 blocs de 4 latrines au Centre de santé de Gbékor à hauteur de **1 283 920 FCFA** et;
- Réhabilitation du Centre de Santé de Hètin Sota pour un montant de **700 000 FCFA**.

Le montant total de ces deux projets est de : **1 983 920 FCFA**.

CONSTRUCTION D'UN MODULE DE 4 DOUCHES ET 2 BLOCS DE 4 LATRINES AU CENTRE DE SANTÉ DE GBÉKOR



4 douches et 2 blocs de 4 latrines construits par la Fatom

RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ DE HÈTIN SOTA



Façade du centre de Santé de HÈTIN SOTA

La FATOM, depuis 10 ans, a réhabilité/construit et équipé 14 maternités (dont un centre de santé qui est en cours de finalisation).

Résultats

17906 et 4728 femmes/filles qui respectivement ont fréquenté et accouché dans nos structures de santé en 2020, tout en bénéficiant de services de qualité.

Dépenses - SANTÉ : 20 261 580 FCFA TTC.

ÉDUCATION

Le système éducatif ivoirien est en plein essor. Au rythme de la démographie galopante avec une population majoritairement jeune (41,8% de la population est âgée de moins de 15 ans - RGPH 2014), la demande éducative est toujours plus forte. En atteste l'accroissement annuel moyen des effectifs qui est de 13,6% pour le préscolaire, 7,5% pour le primaire, 7,6% pour le cycle du secondaire général, et 11,7% pour l'enseignement Technique et la Formation Professionnelle (Plan Sectoriel Éducation-Formation 2016-2025).

De plus en 2015, elle a pris l'option de l'obligation scolaire pour tous les enfants de 06 à 16 ans, pour une école inclusive et de qualité.

Afin d'y parvenir et remettre son système éducatif sur de bons rails, des efforts budgétaires ont été consentis. On notera entre autres : la part du PIB consacrée à l'éducation qui est passé de 4,1% à 5% depuis 2016 (PND 2016-2020); l'allocation d'un budget de 3 805,4 milliards de FCFA au secteur de l'éducation entre 2018 et 2020, faisant de la Côte d'Ivoire l'un des pays en Afrique investissant le plus dans l'éducation.

Ces investissements sur la période 2011-2020 ont permis :

- Le recrutement de 81 671 enseignants du : préscolaire, primaire et secondaire;
- La construction de : 40 340 salles de classe (dont 7491 au préscolaire et 32 849 au primaire), un groupe scolaire d'excellence (construit à Houantoué dans la commune d'Abobo), 07 lycées avec internat pour les filles, 1 lycée d'excellence mixte avec internat à Grand-Bassam (inauguré le 9 septembre 2019), 7 établissements professionnels et 2 CAFOP ;
- L'accroissement du taux net de scolarisation qui est passé de 73% en 2012 à 91% en 2018. Le taux brut de scolarisation est de 99,8% pour une population d'âge au primaire de 3 991 298 enfants;
- La distribution dans les établissements scolaires de 725 623 tables-bancs (dont 225 000 tables-bancs pour l'année 2020), toutes acquises par l'État pour un coût global de 53 milliards de FCFA (psgouv 2019-2020) ;
- L'achat et la distribution gratuite de 22 955 882 manuels et kits scolaires aux élèves du primaire dont le coût de l'opération a été évaluée à 94 milliards de FCFA de 2012 à 2019 ;
- La création de centres d'alphabétisation dans les entreprises, les marchés, les gares routières, les prisons, au sein des groupements féminins mobilisées autour des cantines scolaires sans oublier les structures d'alphabétisation classiques où environ 60 000 apprenants sont encadrés dans 2 275 centres sur le territoire national ;
- Ce sont également 7 milliards de FCFA qui sont consacrés annuellement aux bourses scolaires (dont 4,5 milliards de FCFA pour les bourses en Côte d'Ivoire). De 2012 à 2019, 239 855 bourses ont été octroyées et distribuées.

L'État ivoirien avec le soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM) a alloué au cours des 8 dernières années plus de 16,2 milliards de FCFA pour permettre à plus d'un million d'écoliers de bénéficier de plats chauds dans les 5536 cantines réparties sur le territoire ivoirien (contre 3500 en 2010). On notera que le taux moyen de réussite au CEPE est de 68% dans les écoles pourvues de cantines contre 59% dans les écoles sans cantines (source gouvernement ivoirien mars 2019). Aujourd'hui 82,78% de ces cantines sont prises en charge par l'État de Côte d'Ivoire et le PAM vient en appui pour le reste.

Toutefois, l'année scolaire 2019-2020 a été fortement marquée par la survenue de la COVID-19 dans nos vies et notamment celle des 6 610 756 élèves et 240 000 enseignants et personnels d'encadrement. Pour assurer la continuité éducative et achever l'année scolaire 2019-2020, les autorités locales ont construit des solutions innovantes telles que : **i)** la mise en place d'un dispositif de l'enseignement à distance à travers les médias d'État, la RTI, les radios de proximités et les supports numériques ; **ii)** le port obligatoire et correct des masques de protection pour tous ; **iii)** le réaménagement des programmes éducatifs adaptés au nouveau contexte sanitaire ; **iv)** l'installation de dispositifs de lavage des mains dans les établissements scolaires; etc.

Ces dispositions ont permis de contenir l'impact de la COVID-19 au niveau du système éducatif ivoirien et de maintenir nos apprenants en éveil intellectuel. Cela a été possible avec le soutien des élèves et parents d'élèves qui ont largement manifesté leur adhésion au projet innovateur.

Les examens à grands tirage, à l'exception du CEPE (ce dernier ayant été remplacé par la prise en compte des résultats des contrôles continus des élèves du CM2 en vue de leur passage en 6ème) se sont déroulés dans de bonnes conditions et les résultats qui en découlent sont très encourageant pour une année de crise sanitaire mondiale sans pareille. Ainsi pour :

- L'ADMISSION EN CLASSE DE 6EME** : Sur un total de 576 822 inscrits, 549.999 élèves sont admis en 6ème, soit un taux de réussite **95,35%** (contre 84,48% en 2019);
- Le BEPC** : Sur un total de 471.404 inscrits, 243.416 candidats ont été déclarés admis au BEPC ce qui représente **53,17%** (contre 57,31% en 2019);
- Le BAC** : Sur un total de 316.935 inscrits, nous avons enregistré 124.728 bacheliers soit un taux de réussite de **40,08%** (contre 41,23% en 2019).
- LA FORMATION PROFESSIONNELLE** : Sur un total de 17 124 inscrits au BEP, au BP, au BT et au CAP, on enregistre 14 120 admis, soit un taux de réussite de **82,46 %** (contre 76, 16% en 2019).

Ces résultats bien que satisfaisants ne peuvent cacher les difficultés qui subsistent encore dans le système éducatif ivoirien et qui amoindrissent les acquis scolaires :

- Le taux d'accès au préscolaire qui demeure de 9% (le plan sectoriel Éducation/ formation 2016-2025 prévoyait un taux de pré-scolarisation de 12% à partir de 2018);
- La proportion d'élèves du primaire qui atteignent le niveau de compétence minimale en mathématique est de 26,9% et en lecture il est de 47,9%. En moyenne, au sortir du primaire, 73,9% des enfants issus des 20% des ménages les plus riches atteignent le niveau minimal de compétence en lecture (PASEC 2019);
- Le nombre d'élèves sans extrait d'acte de naissance demeure important (plus d'un million d'enfants sont sans extrait de naissance. Unicef mars 2020);
- 31,3% des 5-17 ans, soit 2,3 millions de personnes sont en situation de travail (MICS 2016);
- 42,3 % des écoles préscolaires, 58,6 % des écoles primaires et 10,2 % des établissements du secondaire général ne disposent pas de point d'eau. En milieu rural ce taux est de 71,1 % (contre 37,6% en milieu urbain). Ce taux est supérieur à 75 % dans les régions de Tchologo (75,8 %), Marahoué (76,8 %), Béré (82,6 %) et Bafing (85,6 %). Selon les données du SIGE pour 2018-2019 : 80,3 % des écoles primaires et 42 % des établissements du secondaire général ne disposent pas de lave-mains. Ce pourcentage monte à 87,1 % dans les écoles primaires rurales (69,2 % dans les écoles urbaines). Les régions les plus touchées sont la Mé (3,2%) et le Gbôklé (3,7%). (source MENETFP);
- Le manque d'électricité dans les structures scolaires: 62% des écoles primaires ivoiriennes n'ont pas l'électricité (81% en milieu rural) et 61 % ne disposent pas de cantine scolaire (MENETFP-FP-DSPS, 2018). Le manque de moyens financiers ne permet pas d'assurer l'approvisionnement des cantine pendant la totalité des jours d'école;
- Les grèves des enseignants et les mouvements d'humeur des élèves liés à l'anticipation de leurs congés affectent le bon déroulement du programme scolaire .

L'amélioration du système éducatif et d'apprentissage est l'affaire de tous, y compris des autorités territoriales, des enseignants, des élèves et parents d'élèves, du secteur privé et de la société civile. Toutes ces parties prenantes doivent s'accorder sur le chemin à prendre tout en privilégiant le bien-être collectif de manière à offrir le meilleur avenir possible aux enfants de Côte d'Ivoire.

«Il faut investir et s'investir dans l'éducation des enfants pour les voir grandir dans la Paix.»

LES ACTIONS DE LA FATOM DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Pour permettre au secteur privé ivoirien de continuer à jouer un rôle important dans la création de richesse, il est nécessaire de disposer d'un service éducatif de qualité, et d'œuvrer à la réinsertion socio-professionnelle des jeunes. Cela passe par:

- *Le renforcement des capacités des structures éducatives et d'appui à la formation professionnelle;*
- *l'appui à la scolarisation à travers la distribution de kits scolaires et la construction/réhabilitation d'établissements publics;*
- *l'appui à l'insertion socio-professionnelle des jeunes (micro-projets);*
- *l'alphabétisation, la formation qualifiante et l'autonomisation des jeunes filles et femmes en situation précaire notamment dans les foyers et orphelinats.*

Dans le domaine de l'éducation, la Fatom a mené de nombreuses actions tout au long de l'année 2020, à savoir:

CONSTRUCTION DU LYCÉE VERT DE GODIABRÉ

Dans le cadre de la poursuite du projet de construction du Lycée vert de Godiabrè et dans l'optique de faire passer cet établissement du statut de Collège Moderne à celui de Lycée, la FATOM a effectué en 2020 les travaux suivants: **1)** la construction de : la clôture sur 1 200 mètres Linéaires (crépissage extérieur et intérieur de toutes les façades de la clôture, réalisation de la tyrolienne sur la façade avant de 400 m donnant sur la route Gagnoa-Lakota), 1 bâtiment abritant 2

salles de laboratoire +1 salle de collection + un bureau administratif, le logement du proviseur; **2)** la réhabilitation de 03 salles de classe et de la salle multimédia; **3)** l'aménagement de la cour du lycée vert; **4)** le démarrage des aires de jeux (terrains de football+piste d'athlétisme, basketball, handball, volleyball et maracana) et du bas-fond (dont une partie servira pour le potager et la construction de l'amphithéâtre) et; **5)** la réalisation de passages des zones de circulation piétonne entre les différents bâtiments.

Tous ces travaux d'un coût global de **86 806 034 FCFA** sont en cours de finalisation. Après les bons résultats observés au BEPC (85%) pour la première promotion des élèves de troisième en 2019-2020 au lycée vert de Godiabrè, un arrêté ministériel a été pris pour l'ouverture de deux classes de Seconde (A et C).



Le lycée vert de Godiabrè, vue aérienne.

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DE L'ÉCOLE MARTENELLE DE ONO (S/P DE BONOUA)

Après la construction de 6 toilettes + WC urinoir+ un lave-main pour élèves et 2 WC + lave-main pour le personnel, la Fondation ATEF OMAÏS avec le soutien de ses partenaires a offert à l'école primaire publique Ono 4, un bâtiment flambant-neuf abritant: une classe de maternelle, un bureau pour la Directrice, des toilettes (02 pour les élèves, 01 pour l'administration) et une douche, d'une valeur de **10 000 000 FCFA**.

Ce centre préscolaire a été inauguré le mercredi 04 août 2020 dans une ambiance festive, en présence de : Nanan Assi Séka, Chef du village d'Ono, M. Isaac Gnamba (Directeur Général de la poste de Côte d'Ivoire), M. Toui Bi Modeste (Inspecteur de l'enseignement primaire et préscolaire de Bonoua), M. Ouattara Richard (Principal du collège moderne de Ono), et de M. Ahmed OMAÏS (Trésorier Général Adjoint de la Fatom).



RÉHABILITATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À TOUNZUÉBO

La FATOM a financé les travaux de réhabilitation de l'EPP Tounzuebo (2 bâtiments abritant chacun 3 salles de classe, 6 latrines turques pour les élèves et 2 WC pour les enseignants) à travers la fourniture de tous les matériels de construction (ciment, fer à béton, peinture, tôles, bois de menuiserie/charpente/coffrage, portes métalliques, etc.) pour une valeur de 14 698 380 FCFA. La main d'œuvre d'un coût de 8 500 000 FCFA a été prise en charge par la Mutuelle des Ressortissants de Tounzuebo (MURT).



Signature du protocole d'accord entre la FATOM et la MURT. Pr Justin KOFFI (Directeur Général de l'ARRE) et M. Ramzi OMAÏS (Secrétaire Général de FATOM)



Façade d'un bâtiment de 3 salles de classe réhabilité.

RÉHABILITATION DU LYCÉE "AMAGOU VICTOR" DE MARCORY

La mairie de Marcory et la FATOM ont marqué leur accord pour le financement des travaux de réhabilitation de 05 bâtiments (C, E, G, I et J, soit 24 salles de classe, 04 bureaux d'administration et d'un pan de 55 mètres de clôture) au lycée «Amagou Victor» de Marcory pour un coût global de **22 431 030 FCFA**. Dans ce projet, la FATOM contribue à hauteur de **13 031 030 FCFA** (pour l'achat des matériels de construction) et la mairie de Marcory à hauteur de **9 400 000 FCFA** (pour la prise en charge de la main-d'œuvre et une partie des matériels complémentaires).



Intérieur d'une salle de classe et la façade d'un bâtiment réhabilité au Lycée Amagou Victor de Marcory

LYCÉE "AMAGOU VICTOR" DE MARCORY

AVANT

APRÈS



AVANT

APRÈS



La FATOM a aussi procédé :

- À la fourniture de 17 pots de peinture et 31 colorants d'un coût global de 458 216 FCFA pour les travaux de rafraîchissement de l'EPP Anoumabo 2 au groupe scolaire Anoumabo.



- Au don de 66 ouvrages d'une valeur de 296 390 FCFA à l'Ong «**Bibliobulles**» dans le cadre de la promotion de la lecture, la gestion des bibliothèques publiques gratuites et le soutien scolaire des élèves de Côte d'Ivoire. Ce don a été fait en partenariat avec la Fondation «**La Rentrée du Cœur**».

- Au don de matériels didactiques (cahiers, stylos, tee-shirts, blocs-notes) à l'**ONG Bloom** pour soutenir la prise en charge scolaire de 350 filles issues de familles démunies à Jacquelineville.

- À une mission de faisabilité d'un projet de réhabilitation des structures scolaires : groupe scolaire Dougouba (au quartier Sokoura de Bouaké), EPP Ouezzin Coulibaly (Koumassi) et Groupe scolaire Est (Koumassi) dans la perspective de leur financement.

- À la poursuite des échanges avec les responsables du Conseil Régional de la Nawa en vue de : i) l'extension des écoles primaires publiques à Mayo (construction de 3 salles de classe respectivement à l'EPP Alassanekro et à l'EPP Allangbakro) et; ii) la réhabilitation de la maternité de Baleko à Gueyo.

- À des missions de suivi de nos structures pupilles pour l'obtention des résultats scolaires et les dons de matériels et équipements didactiques (distribution de plus de 1000 cahiers scolaires, d'ouvrages scolaires, etc.). Les différents dons d'ouvrages scolaires ont été fait grâce au partenariat avec la Fondation «**La Rentrée du Cœur**» et l'entreprise **ACIPAC**.

- Au don de 50 tables-bancs d'une valeur de **1 200 000 FCFA** au profit des élèves du CEG2 Akpro Misséré de Cotonou, en collaboration avec le **Rotary Club Cotonou Phare**.



La FATOM, depuis 10 ans, a réhabilité/construit et équipé 364 salles de classe réparties dans 5 centres préscolaires, 25 écoles primaires, 02 collèges et 5 lycées.

Résultats :

- **Construction:** 03 salles de classe du primaire, 02 bureaux du directeur, 01 salle de collection ;
- **Réhabilitation :** 39 salles de classe, 06 bureaux de directeurs, 01 salle multimédia ;
- **Dons :** 1200 cahiers et 150 ouvrages scolaires distribués, 01 imprimante télécopieur, 02 splits.

Dépenses - Éducation : 129 837 850 FCFA TTC

ENVIRONNEMENT



Les habitants des environs du CSU de Guibéroua qui viennent se ravitailler en eau potable à la pompe offerte par l'entreprise FORABAT et rendue fonctionnelle par le forage réalisé par la FATOM et ses partenaires.

Dans un monde en constante évolution et qui fait face plus que jamais à des enjeux démographique, technologique et sanitaire de plus en plus pressant, la question environnementale apparaît comme une préoccupation majeure pour les gouvernements de tous les pays. Ces préoccupations, liées à la pollution de l'eau, du sol, de l'air, à l'épuisement des ressources, la disparition massive des espèces végétales et animales, l'épuisement de la biodiversité et le réchauffement climatique, ont motivé plusieurs rassemblements planétaires depuis celui de Stockholm (Suède) en 1972 jusqu'au plus récent à Rio de Janeiro en 2012 appelé sommet de Rio+20.

L'Afrique pour sa part doit faire face à une démographie galopante dont le nombre d'habitants pourrait doubler d'ici 2050, atteignant 2,4 milliards de personnes (selon les projections de l'ONU). Pour les populations des pays du sud du Sahara, le principal défi reste donc l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Selon un rapport de l'UNICEF, 500 enfants meurent chaque jour à cause du manque d'eau salubre et d'un assainissement insuffisant en Afrique Subsaharienne. Ces seuls

chiffres montrent à quel point l'enjeu est crucial et devrait mobiliser l'attention particulière des dirigeants.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement l'a compris et a réussi à faire du secteur ivoirien de l'alimentation en eau potable un modèle en Afrique subsaharienne du fait d'un partenariat public-privé efficace.

De 2011 à 2020, de nombreux investissements ont été faits et se poursuivent pour l'amélioration de la couverture en eau potable dans tout le pays. Ces investissements s'établissent aujourd'hui à près de 600 milliards de Francs CFA.

Le taux d'accès à l'eau potable qui se situait à 65% en 2015 est passé à 82% en 2020 selon les chiffres de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP). Mais, force est de constater que la desserte en eau se pose encore dans certains ménages d'Abidjan et à l'intérieur du pays.

Afin d'y faire face, le gouvernement ivoirien annonce un investissement de 291 milliards de FCFA (480 millions \$) en 2021 pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable.

Cet investissement, qui va permettre d'atteindre un taux de couverture de 95%, consistera à construire les infrastructures nécessaires pour faciliter l'acheminement

de l'eau potable vers les zones les moins desservies du pays.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre du programme gouvernemental dont l'objectif est de porter le taux d'accès à l'eau potable à 100% en Côte d'Ivoire d'ici 2030. Un projet qui devrait nécessiter plus de 1000 milliards Fcfa. Déjà, 36 milliards Fcfa ont été investis dans le secteur de l'eau potable en milieu rural.

Selon les dernières statistiques scolaires 2018-2019, 36,1% des écoles préscolaires et 52% des écoles primaires sont dépourvues d'installations d'assainissement fonctionnelles. 92,6% des écoles communautaires ne disposent pas de toilettes fonctionnelles et 56,4% des écoles primaires sont dépourvues d'installations d'assainissement.

Pour pallier ce déficit, l'objectif du gouvernement, est de construire des latrines améliorées dans plus de 7 304 écoles publiques qui en sont dépourvues. Le budget affecté à cet effet, est passé de 2,7 milliards de Fcfa en 2019 à 4,08 milliards de Fcfa en 2020.

Ce programme a permis de construire 3600 latrines dans 600 écoles et porte le nombre d'écoles disposant de latrines fonction-



Les habitants des environs du CSU de Guibéroua qui viennent se ravitailler en eau potable à la tombée de la nuit.

nelles de 2930 à 3530 écoles, soit un taux de 40,44% au lieu de 33% dans le passé.

Dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020) les grands axes de la politique gouvernementale en matière d'assainissement et de salubrité ont été adoptés et se sont traduits notamment par le succès de l'opération grand ménage éclatée, la mise en place d'une brigade de salubrité, le renforcement du cadre législatif et réglementaire en matière d'assainissement et de salubrité, la modernisation de la gestion des déchets solides ainsi que la mise en place d'infrastructures mo-

dermes de traitement et de valorisation des déchets.

Le gouvernement a également réaffirmé sa volonté de faire de la propreté une valeur qui guide les gestes quotidiens en Côte d'Ivoire. Cela vient renforcer la sensibilisation au respect des gestes barrières dans un environnement fortement marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus. Pour ce faire, à moyen terme, il prévoit la création de dix pôles régionaux de traitement et valorisation et de recyclage des déchets. De même que la réalisation des latrines dans les écoles de villages.

LES ACTIONS DE LA FATOM DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

L'assistance de la FATOM reste focalisée essentiellement sur l'hygiène et l'assainissement pour répondre aux besoins des populations vulnérables. C'est ainsi que, pour l'ensemble de nos 14 structures sanitaires et 37 établissements scolaires, nous avons aménagé des latrines, toilettes, douches, puits, citernes, forages et de nombreux points d'eau et lave-mains afin de contribuer à améliorer l'hygiène et l'assainissement dans nos structures pupilles.

Dans le domaine de l'environnement, la Fatom a mené de nombreuses actions tout au long de l'année 2020, à savoir:

INAUGURATION DE BLOCS DE TOILETTES AU GROUPE SCOLAIRE MORONOU (S/P DE TOUMODI)



La cérémonie de remise officielle des latrines au Groupe Scolaire Moronou, s'est déroulée le mardi 29 septembre 2020 en présence des autorités villageoises, de l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire de Toumodi, des Cadres du village de Moronou et des Représentants de la Fondation ATEF OMAÏS (FATOM). Notons que la FATOM a financé les travaux de construction

de 6 toilettes et de réhabilitation de 6 autres en plus de 4 wc pour enseignants au groupe scolaire Moronou en collaboration avec la Mutuelle de Moronou (MUDEMO) pour un coût global de **10 919 819 FCFA**.

DON DE MATÉRIELS

(brouettes, sécateurs, pelles, pioches, etc.) pour l'aménagement des cours d'école et planting d'arbres fruitiers (200) dans les structures FATOM (Lycée moderne de Godiabrè, Groupe scolaire Ono, Maternité d'Assinie- France, etc.) pour un montant global de 375 000 FCFA;



Planting d'arbres au Lycée Moderne de Godiabrè (Gagnoa)



Planting d'arbres au Lycée Moderne de Godiabrè (Gagnoa)



Façade d'un bloc de 6 toilettes réhabilité par la Fatom au groupe scolaire Moronou.

OPÉRATION DE PLANTING D'ARBRES DANS NOS STRUCTURES SCOLAIRES



Planting d'arbres au Groupe Scolaire Moronou (S/P Toumodi)



La FATOM, depuis 10 ans, a construit/réhabilité 280 latrines et toilettes, 40 douches, 5 puits, 5 citernes, 2 forages et des dizaines de points d'eau.

Dépenses - ENVIRONNEMENT : 11 294 819 FCFA

CULTURE



*Danse du Goli /
Béoumi*



*Danse de présentation du
LOw en pays Adjoukrou*

En côte d'Ivoire, (pays qui entend se positionner au 3ème rang des destinations touristiques de choix en Afrique et au premier rang dans la sous région), l'actualité culturelle a été fortement dominée ces dernières années par les actions du gouvernement visant la protection et la vulgarisation du patrimoine culturel ivoirien.

Financé à travers une aide d'urgence de l'UNESCO, un projet visant la formation de plus de 400 personnes à l'élaboration d'inventaires, a permis d'identifier et d'inventorier 800 éléments du patrimoine culturel immatériel ainsi que d'accompagner le processus de révision de la législation nationale.

Cet inventaire a fourni les éléments de base pour amorcer une stratégie nationale de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel visant à créer une synergie entre les différentes parties prenantes, dresser l'état des lieux de la viabilité du patrimoine culturel immatériel et renforcer les capacités pour sa sauvegarde.

En 2020 face à la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie à coronavirus, les activités culturelles se sont quelque peu estompées. Les festivals de danses et de musique traditionnelles et modernes qui animaient le calendrier culturel du Ministère de la Culture et de la Francophonie n'ont pu se tenir pour la plupart comme d'habitude. C'est ainsi que, La 11ème édition du MASA (Marché des Arts et du Spectacle Africain) qui s'est déroulée du 15 au 14 mars a été le dernier grand événement culturel avant l'entrée en vigueur des mesures barrières instituées pour éviter la propagation du virus. D'autres rendez-vous de la culture tel que le FEMUA (Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo), le FESTIBO



Masque GUÉBANDI / Man

(Festival du Bounkani), le SILA (Salon International du Livre d'Abidjan) ou le SITA (Salon International du Tourisme d'Abidjan) ont été annulés du fait de la non-autorisation des rassemblements de plus de 50 personnes sur l'ensemble du territoire national, décrété dans un plan d'urgence.

Cette crise sanitaire a réellement impacté le secteur de la culture et par ricochet celui du tourisme.

En effet, les mesures de fermeture décidées dans le cadre du Plan de Riposte Sanitaire ont principalement visé les restaurants, les maquis, les bars, les activités de loisirs et les spectacles occasionnant ainsi des pertes considérables d'emploi dans le secteur.

L'hôtellerie de luxe, ces dernières années, bien qu'ayant enregistré un développement fulgurant a subit de plein fouet les conséquences de la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes (moins de 5% du taux de remplissage jusqu'en juillet 2020). Le taux de fréquentation de ces endroits ayant considérablement baissé, l'impact sur les chiffres d'affaires et sur la conservation des emplois s'est fait automatiquement ressentir.

Le Gouvernement ivoirien conscient des difficultés que rencontrent ces entreprises, a af-

fecté plus de 10 milliards de FCFA pour leurs relance, dont 550 millions FCFA imputés au secteur culturel et artistique là où les pertes en moins d'un trimestre ont avoisiné les 400 milliards pour le seul secteur du tourisme.

C'est ainsi que les artistes et les hommes de culture sociétaires du Bureau ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) ont reçu un montant de 500 millions de FCFA au titre du paiement anticipé des droits d'auteur et des droits voisins, en plus des dons en vivres et non-vivres.

Au titre du droit d'auteur, étaient concernés les auteurs d'œuvres littéraires, dramatiques, musicales avec ou sans paroles, cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles, ainsi que des éditeurs d'œuvres littéraires. S'agissant des droits voisins, les membres concernés étaient les artistes interprètes et les producteurs.

Le BURIDA s'est aussi doté dans cette période difficile de nouveaux textes visant à faire bénéficier aux artistes musiciens des dividendes de leurs œuvres une fois que celles-ci sont jouées en public. Ainsi, l'organisation des cérémonies de mariage, baptême et anniversaire, a été soumise au paiement d'une redevance de droits d'auteur, dans le District d'Abidjan, fixé à 30 000 FCFA.

L'univers artistique contemporain s'est, quant

à lui vu doter d'un nouvel espace d'échanges et d'expositions. Un musée offert par S.E.M Adama Tounkara (Médiateur National de la République) et qui d'ailleurs porte son nom, a ouvert ses portes le mercredi 11 mars 2020, en plein centre d'Abobo (commune d'Abidjan). Pour son inauguration, qui s'est tenu sous le parrainage de la première Dame Mme Dominique Ouattara, il a accueilli l'exposition

panafricaine et itinérante «Prête-moi ton rêve», déjà passée par Casablanca et Dakar. Ce joyau architectural a pour vocation d'être un pont entre le monde de la culture et les habitants du quartier et une passerelle pour le développement du tourisme à Abidjan selon sa capacité à mobiliser et rassembler les adeptes et férus d'art de tous horizons.

LES ACTIONS DE LA FATOM DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

L'approche culturelle est importante pour une connaissance holistique de son environnement. La Côte d'Ivoire dispose d'un patrimoine culturel très riche que la Fondation a à cœur de valoriser à travers:

- L'appui aux artistes et la promotion de ce patrimoine via les ouvrages qu'elle produit. Ainsi, des guides et carnets culturels sont rédigés et publiés à ces fins et contribuent, en consacrant l'intégralité des bénéfices des ventes, à nos actions en faveur des plus vulnérables;

- La conception de portails informatique pour les collectivités locales (Mairie de Gagnoa, Mairie d'Attécoubé, Mairie de Koumassi, Mairie de Bouaké, Mairie d'Abengourou, etc.);

- La diffusion des informations au travers des sites internet: www.fatom.org; www.aniamanet.net et www.akwaba.fatom.org (administré pour ce dernier conjointement avec Côte d'Ivoire Tourisme) qui sont des vitrines de l'ambition culturelle et touristique de la Fondation vis-à-vis de la Côte d'Ivoire. Pour l'ensemble de ces sites internet, on enregistre 1 557 462 visites dans l'année, ce qui permet, grâce aux blogs et réseaux sociaux, de promouvoir nos actions et de mobiliser des partenaires.

La découverte des peuples et de leurs traditions (leurs savoir-faire, danses, arts, mythes et légendes etc.) apparaît comme l'une des principales raisons qui motive le voyage touristique dans le monde et plus principalement en Afrique.

Dans le domaine de la culture, la Fatom a mené de nombreuses actions tout au long de l'année 2020, à savoir:

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES DANS TOUTES LES RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE EN VUE D'ÉLABORER UN BEAU-LIVRE INTITULÉ «SUBLIME CÔTE D'IVOIRE»

En partenariat avec Côte d'Ivoire Tourisme-Office National du Tourisme, la Fatom a entrepris une mission de collecte de données dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire en vue d'élaborer un beau-livre intitulé: «**Sublime Côte d'Ivoire**». Ce partenariat a rendu possible le financement pour 35 000 000 FCFA de : 2000 guides touristiques et carnets culturels sur la Côte d'Ivoire, d'équipements audio-visuels (drone et appareil photo professionnel) et, la préparation d'un beau-livre en cours de finalisation.

RÉDACTION D'UN OUVRAGE CULTUREL

Après les missions de collectes d'informations, la FATOM poursuit l'élaboration d'un carnet culturel dénommé: «**Histoire du café-cacao en Côte d'Ivoire, d'hier à aujourd'hui**».

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FATOM ET L'AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de l'appui au Programme Professeurs Espagnols IMAEC-AECID dans les universités étrangères, la FATOM et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) ont procédé à la signature d'un protocole d'accord entre les deux institutions. Notons que ce programme a été approuvé en janvier 2020 par le Ministère des Affaires Étrangères du Royaume d'Espagne ;

MISSION DE COLLECTE DE DONNÉES

Dans le cadre de l'élaboration du cahier culturel de la FATOM : «**Les Routes des masques en Côte d'Ivoire**» et le renforcement de notre base de données iconographiques, la FATOM a poursuivi ses missions de collectes de données à Dabou et à Katiola



Festivité du Low en pays
Adjoukrou - Dabou



Danse Kpohou-Katiola

Résultats

Collecte de données pour la réalisation des ouvrages de la FATOM et ses partenaires.

Dépenses - CULTURE : 10 500 700 FCFA

SUIVI-ÉVALUATION

Le suivi-évaluation des activités de la FATOM se traduit à trois niveaux:

Le premier qui consiste à des visites régulières et à des échanges d'informations au moment de la réalisation de nos activités, mais aussi une fois ces dernières achevées dans un temps un peu moins serré;

Le deuxième par la collecte de données tous les ans disponibles sur nos sites web et;

Le troisième par la publication de rapports d'activités disponibles aussi en ligne.

Ainsi, cette année 21 visites ont été effectuées sur les sites de réalisation de nos activités à savoir: Abidjan (Marcory, Attécoubé, Koumassi), Agnibilékro (Kongodia), Alépé (Ono), Gagnoa (Godiabrè, Brodoumé), Guibéroua, Bouaké, etc. par la présidente, le vice Président, le Secrétaire Général, le Secrétaire Exécutif, les chargés de programme Santé et Culture, l'Assistant Administratif et Financier. Cela donne l'occasion à l'organisation de visites pour des personnes extérieures, mais aussi pour des vérifications dans la réalisation des travaux et de la tenue de compte de la FATOM.

De plus, la décentralisation de nos activités sur le projet de Gagnoa, nous emmène à disposer d'un Technicien supérieur chef de chantier sur place.

C'est donc ce suivi-évaluation qui, en nous permettant d'échanger avec les responsables techniques régionaux et locaux, les bénéficiaires du projet (élèves, enseignants, parents, patients, personnel médical, etc.), maintient au plus haut les indicateurs de performance dans le domaine de la santé notamment et les résultats scolaires dans les classes d'examens publics telles que révélées par l'étude réalisée en 2019. Ces visites nous permettent aussi de maintenir en état les infrastructures et de tenir opérationnel voire renforcer les matériels et équipements mis à la disposition des personnels de santé et d'éducation.



Quelques photos de suivi-évaluation des travaux au Lycée Moderne de Godiabrè à Gagnoa et de la construction de la maternelle à Ono (S/P de Bonoua).

PARTENARIAT

Rencontre avec la Mairie de Gagnoa et le Conseil Régional du Goh.

Le lundi 16 mars 2020, le vice-président de la FATOM a rencontré successivement M. BAMBA Adama (secrétaire général de la mairie de Gagnoa) et M. Emmanuel Sarré (Directeur de Développement Humain du Conseil régional du Goh), dans le cadre du projet de construction du lycée vert de Godiabrè.

Rencontre avec M. CHÉATELLI.

La Fatom a reçu M. Chéatelli dans ses locaux dans le but de l'appuyer pour la création de sa fondation. Cette collaboration a permis l'élaboration des statuts et règlement intérieur.

Rencontre, les 17 mars et 13 mai entre la Fatom et Côte d'Ivoire tourisme dans le cadre d'un partenariat portant sur l'élaboration d'un ouvrage «Sublime Côte d'Ivoire».

La Directrice Générale de Côte d'Ivoire Tourisme (Mme Nassénéba Touré) s'est montrée favorable pour le financement de plusieurs projets en faveur de la FATOM, lesquels sont:

Projet 1 : Élaboration d'un beau-livre «Sublime Côte d'Ivoire»; **Projet 2** : Achat d'un drone, d'un appareil photo professionnel et d'un ordinateur de bureau; **Projet 3** : Diffusion de 1000 guides Fatom 2018, de 500 carnets sur les capitales et 500 carnets sur les traditions.

Rencontre avec Mme Melgard épouse de l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire le 03 juillet 2020.

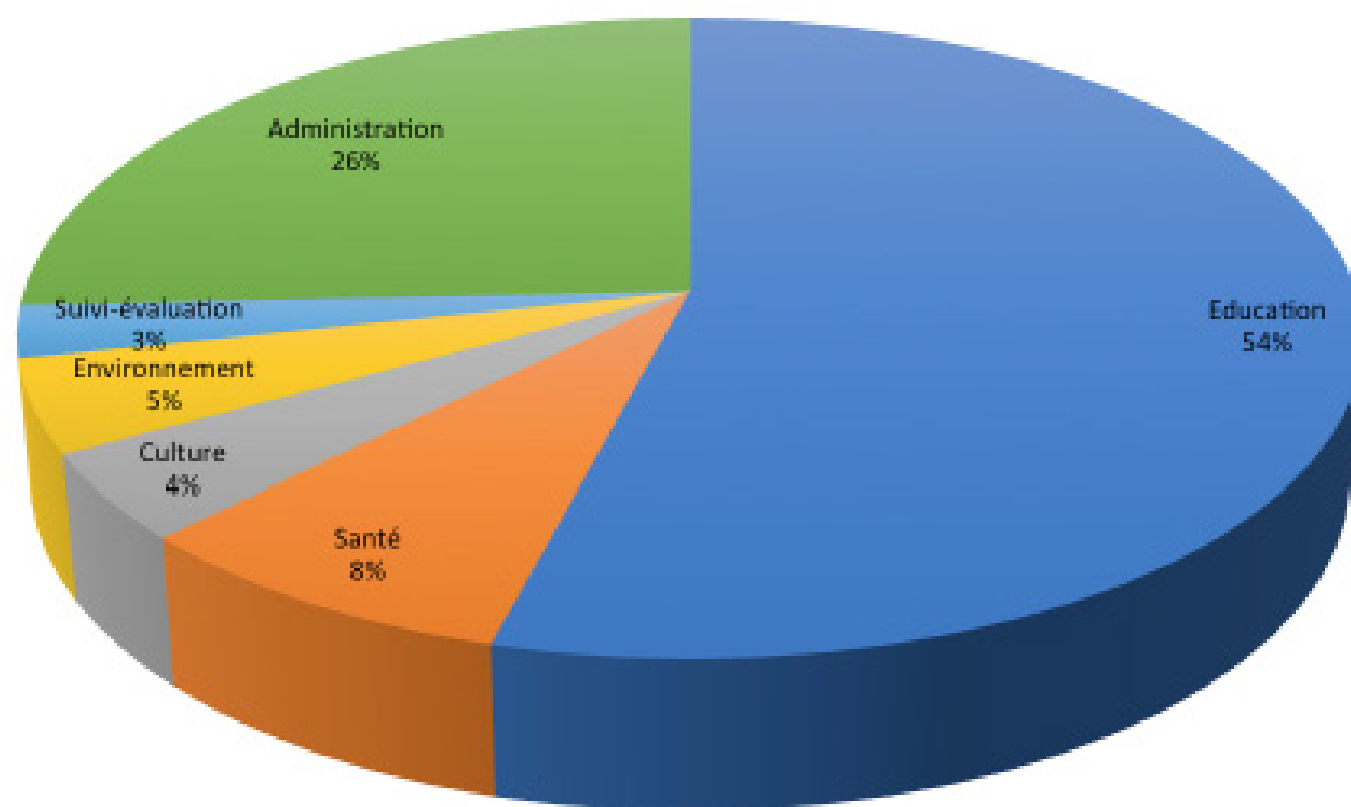
La Fatom, représentée par son vice président M. Philippe Delanne, a rencontré Mme Melgard le 03 juillet 2020. Au cours de cette réunion, la Fatom s'est proposée d'apporter son appui technique à : **i)** la maintenance et la réactivation de son site internet et; **ii)** à l'élaboration d'un ouvrage culturel portant sur le mariage coutumier en Côte d'Ivoire.

Signature de la convention de partenariat avec Travaux Publics Sans Frontière en vue de contribuer au développement humain et durable dans les domaines de l'éducation et de l'environnement au profit des structures FATOM.

Relances auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité en vue de la reconnaissance en Utilité Publique de la FATOM dans les domaines de la Santé et de l'Éducation, toujours en attente.

Mobilisation des ressources auprès des partenaires financiers, en particulier l'Hôtel Tiama, la SN Sotici, Franzetti, Côte d'Ivoire Tourisme, la Mairie de Marcory et la famille Taleb. Il est à noter que l'apport de l'entreprise Franzetti dans le financement de nos activités s'est matérialisé par la prise en charge des matériels de construction (ciment et fer à béton) d'une valeur de 17 409 900 FCFA. Toutes ces mobilisations sont venues renforcer l'action de la FATOM et de ses partenaires au profit des populations vulnérables.

PRÉSENTATION DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



■ Education ■ Santé ■ Culture ■ Environnement ■ Suivi-évaluation ■ Administration

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS	MONTANT EN FCFA
EDUCATION	129 837 860
SANTÉ	20 261 580
CULTURE	10 500 700
ENVIRONNEMENT	11 294 819
SUIVI-ÉVALUATION	6 350 290
ADMINISTRATION	61 598 215
TOTAL	239 843 464

REMERCIEMENTS



LES ZONES D'INTERVENTION DE LA FATOM

